

Sophie JOUSLIN de NORAY

Charles JOSEPH-LOUDIN

Avocats associés

Stéphanie PAUCOD

Guillaume BRUNEAU-QUEYREIX

Margaux CATIMEL

Morgane PRIVEL

Camille LAFON

Avocats

Loelia MARALDO

Juriste

Paris, le 7 septembre 2020

Objet : Dépakine – Lettre d’information du 3 septembre 2020

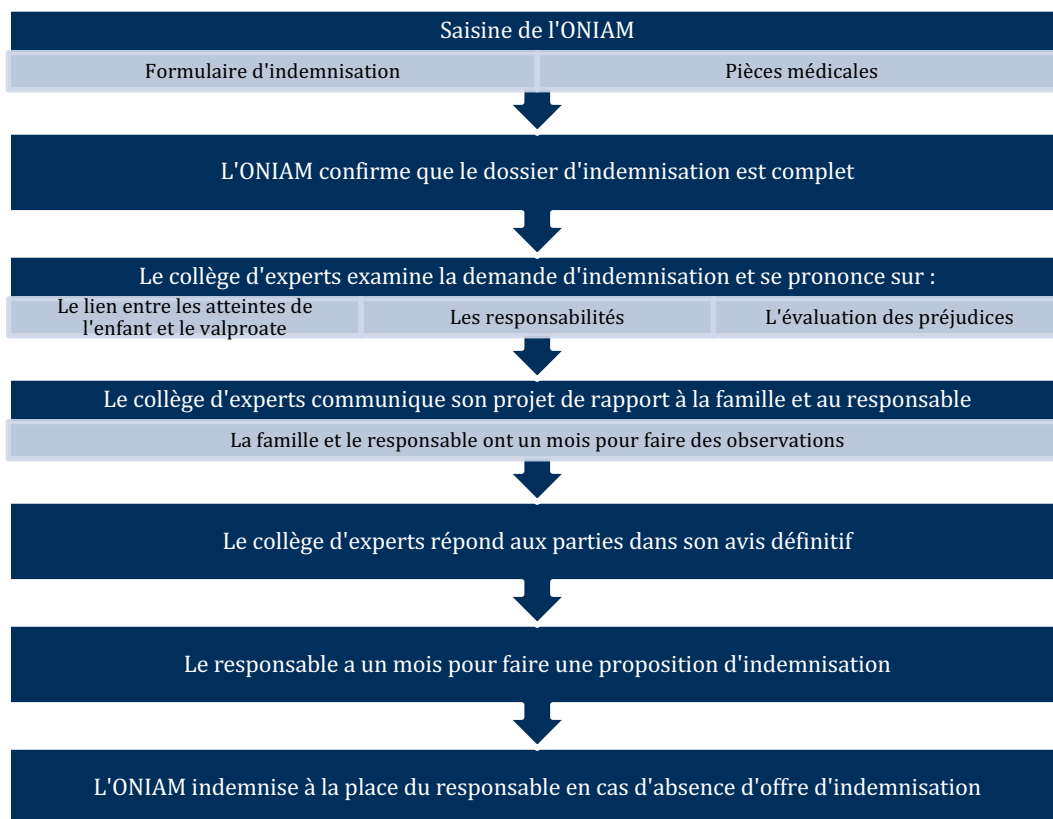
Madame, Monsieur,

En cette rentrée scolaire chamboulée par la situation sanitaire, nous espérons que la prise en charge de vos enfants a pu se faire sans difficultés.

Nous sommes à votre écoute pour vous accompagner dans vos démarches auprès des MDPH, des établissements scolaires ou encore des académies pour assurer le meilleur encadrement de vos enfants.

Ce mois de septembre marque le début de la nouvelle procédure d’examen des dossiers à l’ONIAM voulue par Marine MARTIN, présidente de l’APESAC.

Cette nouvelle procédure va permettre à de nouveaux experts de se pencher sur les dossiers de vos enfants ainsi qu’une indemnisation plus rapide :



Par ailleurs, comme vous le savez, les autres procédures se poursuivent avec la mise en examen du laboratoire SANOFI-AVENTIS France pour homicide involontaire et sa condamnation à payer les frais d'avocats des victimes qui ont saisi la justice.

L'ensemble du cabinet reste mobilisé pour répondre à vos questions et suivre votre dossier au **01 43 22 44 53**.

N'hésitez pas à consulter régulièrement notre site internet et notamment la page suivante : <https://www.dante-avocats.fr/affaires/depakine/>

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués et les meilleurs.

Charles JOSEPH-LOUDIN

Avocat à la Cour



Sophie JOUSLIN de NORAY

Avocat à la Cour

